

Prochain Congrès mondial des parcs de l'UICN

RAPPELANT l'histoire longue et couronnée de succès du Congrès mondial des parcs de l'UICN dont les sessions ont été organisées par l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) aux États-Unis d'Amérique (1962, 1972), en Indonésie (1982), au Venezuela (1992), en Afrique du Sud (2003) et en Australie (2014) ;

RAPPELANT *La Promesse de Sydney* conclue lors du Congrès mondial des parcs de l'UICN de 2014, accueilli par l'Australie à Sydney ; et

RAPPELANT l'influence non négligeable que ce Congrès a sur l'élaboration de politiques, de programmes et d'approches de la gouvernance et de la gestion des aires protégées et conservées, et sa contribution à la conservation de la nature et au bien-être humain ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE au Directeur général et au Président de la CMAP de suivre les progrès d'application de *La Promesse de Sydney* et de faire rapport à ce sujet.
2. DÉCIDE d'organiser le prochain Congrès mondial des parcs de l'UICN dans la période entre les sessions de 2024 et de 2028 du Congrès mondial de la nature.
3. DEMANDE au Directeur général de lancer un appel pour que des pays qualifiés proposent d'organiser le prochain Congrès mondial des parcs de l'UICN.
4. DEMANDE au Directeur général et au Président de la CMAP d'établir, en temps voulu, un Comité directeur international chargé de déterminer le thème et la portée du Congrès.
5. INVITE le Conseil, les Membres, les Commissions et les partenaires de l'UICN à soutenir la préparation et la réalisation du prochain Congrès mondial des parcs de l'UICN.